

# UNSA



**Elise Dinnat**  
**Secrétaire Second degré**  
[974@se-unsas.org](mailto:974@se-unsas.org)  
Tel : 06.92.63.36.91

**N° 16 – 1<sup>er</sup> avril 2024**  
Tous nos flashs sont visibles sur le site  
académique du **SE UNSA** [ici](#)

---

## Mon info Prof de lycée-collège

---

*Consultez régulièrement le site du syndicat : [ICI](#) les circulaires rectorales, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc....  
[Je consulte le B.O.](#)*

### Sommaire

- 1 – CSA carte scolaire
- 2 – Mobilités
- 3 – Promotions
- 4 – Evaluations nationales
- 5 – Egalité F/H

### **1 – Carte scolaire 2D**

[Retrouvez-ici le compte-rendu](#) du CSA du jeudi 28 mars 2024. Nous avons à débattre de la préparation de la prochaine rentrée dans le second degré

### **2 – Mobilités**

#### **Mouvement intra 2d : c'est parti !**

La circulaire et ses annexes sont disponibles sur le [site du syndicat](#).

La saisie des vœux a démarré le vendredi 29 mars 17h, pour se terminer le 12 avril à 12h

Nous organisons deux visios pour échanger avec vous sur vos questions mouvement.

[Je m'inscris ici](#)

La liste des postes à compléments de service est [disponible ici](#)

Le calendrier :

**Saisie des vœux** : Du 29 mars au 12 avril

**Barème provisoire** : du 6 au 20 mai

**Contestation barème** : du 20 au 22 mai

**Barème définitif** : 23 mai

**Mutation tardive** : jusqu'au 23 MAI

**Résultats** : le 29 Mai

**TZR** : après les résultats, du 29 mai au 5 juin

### **3 - Promotions**

Classe exceptionnelle :

Désormais, et ce dès la campagne 2024, le grade de la classe exceptionnelle est accessible aux agents ayant atteint, au 31 août de l'année d'établissement du tableau d'avancement, au moins le 4e échelon de la hors-classe de leur corps concernant les professeurs agrégés, et au moins le 5e échelon de la hors-classe de leur corps concernant les professeurs certifiés, les PLP, les PEPS, les CPE et les PsyEN, les PEGC et les CE d'EPS. Les « viviers » disparaissent.

Le tableau d'avancement est établi par le Recteur pour les enseignants placés sous sa responsabilité.

Cet avis est rendu sur la base d'une **appréciation de la valeur professionnelle** de l'agent promu en tenant compte de l'**ensemble de sa carrière**. L'implication en faveur de la réussite des élèves, l'engagement dans la vie de l'établissement, la richesse et la diversité du parcours professionnel font notamment partie des critères d'examen.

- Le ou les évaluateurs compétents formulent leurs avis dans l'application « I-Prof », dans le cadre des campagnes de promotion organisées par les académies.

Ils s'appuient notamment sur le CV complété par les promoteurs dans cette même application (à noter que le message d'information I-Prof adressé aux promoteurs, indique la possibilité de mettre à jour leur CV dans l'application). L'évaluateur doit nécessairement motiver les avis très favorables ou défavorables.

### **4- Evaluations nationales : pétition intersyndicale**

Les ministres se suivent et se ressemblent. Chacun étend les évaluations nationales à de nouveaux niveaux d'enseignement. CP, CE1, 6ème, 2nde depuis plusieurs années. CM1 et 4ème depuis la rentrée 2023. 5ème et 3ème avec la mise en œuvre du « choc des savoirs » ? Sans compter les expérimentations locales sur les autres niveaux. La pétition intersyndicale, qui a l'origine devait être centrée sur le premier degré, concerne le premier et le second degré après notre demande de réécriture. Sur le fond, rien ne distingue les évaluations à l'école élémentaire, au collège et au lycée. Cette pétition dénonce leur caractère obligatoire, la volonté de pilotage par les évaluations et le respect de la liberté pédagogique.

Le lien vers la pétition : <https://lapetition.fr/arret-evaluations-obligatoires-imposees>

### **5 – UNSA Education**

Une nouvelle Secrétaire générale élue : Morgane VERVIERS, CPE a été élue Secrétaire Générale de notre Fédération lors du congrès de Nantes.

[Je lis l'article](#)

Au niveau local, Maryse NIFAUT-CHAVRIACOUTY a succédé à Eric DIJOUX lors de notre congrès du 16 février 2024.

### **Adhésion découverte, parrainez un collègue !**

**Pas encore adhérent... C'est le bon moment pour nous rejoindre !**

Proposez dès maintenant et pour l'année 2023-24, une adhésion au SE-UNSA, faites profiter de nos expertises.

Le SE-UNSA et toutes ses équipes locales sont là pour vous renseigner sur vos droits, vous informer sur l'actualité de votre métier, vous accompagner dans vos démarches et les moments clefs de votre carrière.

**Alors, n'hésitez plus et rejoignez-nous dès aujourd'hui !**

**Cave à articles :** *à lire et/ou à partager*

- Un article sur les 20 ans de la loi sur le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse : <https://www.unsa-education.com/article-/les-20-ans-dune-loi-laïque-indispensable-et-protectrice/>
- Un article sur la pénurie mondiale d'enseignant.es : <https://www.unsa-education.com/article-/penurie-mondiale-denseignant%c2%b7es-quelles-pistes/>

**Nos articles « questions d'éduc »**

Pour vous accompagner au quotidien et tout au long de l'année : des militants, des élus et des représentants dans toutes les instances académiques de dialogue social. Renseignements, aide, soutien, conseil défense : **le SE-UNSA vous accompagne au quotidien !**

**Le trombinoscope du Second degré, à [découvrir ici](#)**